

intestinales, aussi le soldat doit-il être informé du péril de l'eau. et les autorités doivent-elles y parer.

Quant une troupe doit cantonner à un endroit quelconque, elle a tout le temps voulu pour faire un choix judicieux entre les diverses sources d'approvisionnement connues. Toute eau de réputation douteuse, et à plus forte raison dangereuse, est consignée à la troupe. Un écriteau, "Défense de boire de cette eau," est immédiatement placé près des points de puisage, qu'on fait garder au besoin par une sentinelle. N'utilisant que les sources qui offrent le plus de garanties, la troupe de cantonnement, parce qu'elle n'a pas à se déplacer constamment, peut facilement appliquer les différents procédés d'épuration sur place de l'eau : Ebullition, épuration chimique et filtration au moyen d'appareils portatifs, dont plusieurs modèles sont actuellement en usage. De ceci il résulte, que, bien souvent, la troupe de cantonnement est mieux alimentée en eau potable que la population civile près de laquelle elle vit. Heureusement cette éventualité ne se produit que très rarement, et, en outre, il ne faudrait pas croire que la population civile a été négligée.

Le 23 septembre 1914, le Ministre de l'Intérieur en France, a transmis aux préfets des instructions concernant les mesures d'hygiène, à prendre dans la zone des armées, motivées par la mobilisation et l'Etat de guerre. L'ébullition et la javellisation, c'est-à-dire l'épuration de l'eau par l'hypochlorite de soude, forment la teneur de ces instructions. On recommande à la population civile de ne boire que de l'eau bouillie ; une ébullition d'une minute suffit.

Les hypochlorites alcalins, soit dit en passant, sont fort en honneur au cours de la guerre actuelle, soit en chirurgie sous forme de liquide de Wakin pour la désinfection et la déterision des plaies, soit en hygiène, sous forme d'eau de javel,